DEPARTEMENT DE L'ISERE

Chamècles

MAIRIE DE CHARNECLES 260, CHEMIN DE L'EGLISE 38140 CHARNECLES Tél. 04.76.91.07.29

Fax. 04.76.93.27.26

e-mail: accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
9SEANCE DU 07/09/2023
Délibération N°2023-043

Nombre d'élus: 15

Absent(s): 3 Procuration(s): 3

Date de convocation: 01/09/2023

L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER, Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE; Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT; Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents:

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

<u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023</u>

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 043 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2023-021 du 06/04/2023 relative à la dernière modification du tableau des effectifs ;

Considérant l'organigramme cible de la collectivité ;

Madame le maire **INFORME** l'assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent Emmanuelle COMPAGNONI, ATSEM Principal de 1^{ère} classe.

En effet, l'agent, responsable du service scolaire et périscolaire, ne peut assumer cette charge pendant son temps de travail en classe et l'effectue actuellement en dehors de son temps de travail.

Elle **PROPOSE** donc d'augmenter le temps de travail de l'agent de deux heures hebdomadaires, le passant, le passant de 80 à 84,26%.

Par ailleurs, elle **DIT** qu'avec l'ouverture d'une classe supplémentaire, il convient également d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel, Véronique TENACE, Adjoint technique contractuel, conformément aux nouveaux besoins, le passant de 63 à 66,65%.

Elle **PROPOSE DONC** d'actualiser le tableau des effectifs de la façon suivante pour prendre en compte ces modifications :

TABLEAU DES EFFECTIFS-Emplois permanents						
Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	тс/тр	Temps de travail	
Administrative	С	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1 ère classe 6 ème échelon	TC	100 %	
Administrative	С	adjoint administratif	adjoint administratif 6 ème échelon	TC	100 %	
Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif 11 ème échelon	TC	100 %	
Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TNC	80 %	
Technique	С	adjoint technique	adjoint technique 3 ème échelon	TC	100 %	
Technique	С	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal 7 ème échelon	TC	100 %	
Technique	С	adjoint technique	adjoint technique Principal de 2 ème classe 8 ème échelon	TNC	90 %	
Technique	С	adjoint technique	adjoint technique 4 ème échelon	TNC	78 %	
Sociale	С	ATSEM ppl 1ère classe	ATSEM principal de 1 ère classe 8 ème échelon	TNC	84,26 %	

Sociale	С	ATSEM ppl 2ème classe	ATSEM principal 2ème classe 4 ème échelon	TNC	90,00 %
Sportive	В	ETAPS	ETAPS Principal 1 ère classe 11 ème échelon	TNC	53 %

TABLEAU DES EMPLOIS-Emplois non permanents								
Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC	66.65 %			

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour »; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ENTERINE l'augmentation du temps de travail des agents concernés ;

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,
Nadine REUX